

Partage et vie
des territoires



Fédération Départementale des Chasseurs
de la Saône-et-Loire



CATALOGUE



DES

FORMATIONS



2016

Le Moulin Gandin – 24 rue des 2 Moulins - CS 90002 - 71260 VIRE

Tél. 03 85 27 92 71 - Fax. 03 85 27 92 79

E-mail : fdc71@chasseurdefrance.com

Site Internet : www.chasse-nature-71.fr

Coordonnées GPS : 46°26'25.50 N 4°51'44.74 E

Association loi 1901, agréée de protection de l'environnement

FORMATIONS 2016

GIBIER D'EAU en partenariat avec l'ADCGE 71	28 mai	page 2
LAPIN DE GARENNE	18 juin	page 3
PIEGEAGE - AGREMENT DU PIEGEUR en partenariat avec l'APASL et l'ONCFS	19 mars et 16 avril	page 4
LE GIBIER BLESSE ET SA RECHERCHE par l'UNUCR	en fonction des demandes	page 5
SECURITE A LA CHASSE - Formation théorique collective	en fonction des demandes	page 6
SECURITE A LA CHASSE - Formation pratique	30 mai	page 7
FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE	3 juin	page 8
GARDE-CHASSE PARTICULIER en partenariat avec l'ONCFS et l'ADGCPSL	5 mars, 2 avril et 23 avril	page 9
CHASSE A L'ARC en partenariat avec CHASSARC 71	23 avril ou 25 juin	page 10
AMENAGEMENTS PETIT GIBIER	2 juillet	page 11
EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE ET HYGIENE ALIMENTAIRE	20 mai ou 11 juin	page 12
APPROCHE PRATIQUE DE L'EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE	17 juin	page 13
EVISCERATION ET DECOUPE D'UN SANGLIER DANS LE RESPECT DES REGLES D'HYGIENE	NOUVEAUTE 2016 17 juin	page 14

CONDITIONS D'ACCES ET D'INSCRIPTION

Les formations sont organisées par la Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire (FDC 71). Elles sont destinées aux chasseurs ainsi qu'aux adhérents territoriaux à jour de leur cotisation. D'autres publics peuvent être admis à participer après autorisation de la FDC 71.

Plusieurs formations sont animées en partenariat avec les associations départementales de chasse spécialisée ou d'autres organismes.

L'accès à un stage doit faire l'objet d'une inscription préalable, le plus tôt possible, auprès de la FDC 71 et au plus tard 15 jours avant la date choisie, à l'aide du bulletin d'inscription en page 15 du catalogue (ou sur www.chasse-nature-71.fr, rubrique « Formations » et sous-rubrique « Pour les chasseurs »). Au-delà de ce délai et pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la Fédération par téléphone.

La pédagogie est gratuite. Toutefois, en raison de trop nombreux désistements, la participation de 5 € demandée afin de contribuer aux frais de documentation remise à l'issue de chaque formation ou de consommables, sera exigée dès l'inscription. Chaque inscription accompagnée du règlement fera l'objet d'une confirmation écrite valant convocation. En cas de non présentation d'un stagiaire, les 5 € ne seront pas restitués.

La FDC se réserve le droit d'annuler une session de formation si le nombre d'inscrits est jugé insuffisant.

GIBIER D'EAU

DATE :

Samedi 28 mai (8h30 – 12h00)



OBJECTIF : mise à jour des connaissances du gibier d'eau et de sa chasse

PUBLIC : tout public

PROGRAMME

- Réglementation
 - Directives européennes – Loi et règlements
 - Zones humides et utilisation du plomb
 - Tir à l'agrainée
- Connaissance et reconnaissance des espèces (espèces chassables, protégées, exogènes)
- Modes de chasse (botte, cul levé, passée, avec ou sans appelant)
- Présentation des différentes études qui concernent le gibier d'eau menées sur le département :
 - Enquête nidification sur les étangs de Bresse
 - Pôle Etangs Continentaux
 - Espèces envahissantes
 - ...

Les participants à la formation Gibier d'eau pourront ultérieurement découvrir la chasse à la hutte sur le Domaine public fluvial sur un lot de chasse à vocation pédagogique en partenariat avec l'ADCGE.

NOMBRE DE PLACES : 20	RESPONSABLE DE FORMATION : Edouard BUISSON
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANTS : Edouard BUISSON (FDC 71) ADCGE 71

CONTACTS : Edouard BUISSON - FDC 71 : 06 77 10 83 98
ou Marion DANANCHET - FDC 71 : 03 85 27 92 71

LAPIN DE GARENNE



DATE :

Samedi 18 juin (9h00 – 12h00)

OBJECTIF : porter à la connaissance des stagiaires les dernières connaissances en matière de reconstitution d'une population de lapin de garenne

PUBLIC : responsables de territoires, chasseurs, propriétaires fonciers

PROGRAMME

- Biologie de l'espèce et dynamique des populations
- Situation sanitaire
- Habitats et aménagements
- Reconstitution d'une population
- Gestion et maîtrise des effectifs de lapins

NOMBRE DE PLACES : 30	RESPONSABLE DE FORMATION : Patrick SINTIER
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANT : Patrick SINTIER (FDC 71)

CONTACTS : Patrick SINTIER - FDC 71 : 06 84 23 74 82
ou Marion DANANCHET - FDC 71 : 03 85 27 92 71

PIEGEAGE – AGREMENT DU PIEGEUR

DATES :

Une session : samedis 19 mars et 16 avril (9h00 - 17h00)



OBJECTIF : dispenser la formation obligatoire en vue de l'obtention de l'agrément de piégeur en vertu de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007

PUBLIC : personne désirant utiliser tous types de pièges. Formation ouverte à partir de l'âge de 15 ans, l'agrément n'étant accordé qu'à partir de 16 ans (arrêté du 13 décembre 2011)

PROGRAMME (2 journées)

La première journée de la formation se déroule en salle et a trait aux aspects réglementaires. La seconde journée est consacrée à l'apprentissage des techniques de piégeage et à leur mise en pratique.

1^{ère} journée

- Textes réglementaires
- Utilisation du carnet de piégeage
- Information sur les différents modèles de pièges
- Présentation de l'Association des piégeurs agréés de Saône et Loire (APASL)
- Connaissance des espèces
- Maladies transmissibles à l'homme

2^{ème} journée

La deuxième journée débute par la formation de groupes pour le travail en ateliers.

- Atelier n° 1 : manipulation des pièges en salle
- Atelier n° 2 : techniques de piégeage par vidéo, test de connaissances
- Manipulation des pièges en situation sur le terrain

NOMBRE DE PLACES : 70	RESPONSABLE DE FORMATION : Patrick SINTIER
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Repas de midi pris en commun si désiré (réservation et règlement lors de l'inscription) Bottes et vêtements de pluie pour visite sur le terrain la 2 ^{ème} journée	INTERVENANTS : Patrick SINTIER (FDC 71) Jacques PELUS (APASL et FDC 71) Jean-Paul VOISIN (APASL) ONCFS

CONTACTS : Patrick SINTIER - FDC 71 : 06 84 23 74 82
ou Marion DANANCHET - FDC 71 : 03 85 27 92 71

LE GIBIER BLESSE ET SA RECHERCHE



DATES :

Définies par la délégation départementale de l'Union nationale des conducteurs du chien de rouge (UNUCR) suivant les demandes

Cette formation est uniquement réalisée sur demande d'une association ou d'un groupe de chasseurs auprès de l'UNUCR. Pour un chasseur seul, contacter également l'UNUCR.

OBJECTIF : réaliser un contrôle de tir rigoureux et préparer l'intervention d'un chien de sang

PUBLIC : responsables de battues, chasseurs

PROGRAMME (Séance en matinée ou l'après-midi)

- Présentation de l'Union nationale pour l'utilisation du chien de rouge
 - historique de la recherche et la recherche aujourd'hui
 - les voies
 - l'éducation du chien
 - les conditions d'exercice et l'agrément du conducteur de chien de rouge
 - le bilan et l'analyse d'une saison de recherche
- Atelier pratique - Recherche et analyses des indices de blessures sur le terrain
 - traces de la balle
 - balle de ventre, de coffre, de venaison, de patte...
 - analyse des divers indices
- Travail d'un chien de rouge sur piste et commentaires

NOMBRE DE PLACES : 25	RESPONSABLE DE FORMATION : André GOIN (UNUCR)
INFOS PRATIQUES : Lieu : défini par l'UNUCR Formation dispensée gratuitement Repas de midi pris en commun si désiré (réservation et règlement lors de l'inscription auprès de l'UNUCR) Bottes et vêtements de pluie pour atelier sur le terrain	INTERVENANTS UNUCR : André GOIN Gérard BOITHIAS Michel DUPUIS Rémy PERROT

CONTACT : André GOIN – UNUCR : 03 85 79 25 24 ou 06 12 90 33 08

SECURITE A LA CHASSE

Formation théorique collective



DATES :

A programmer avec le technicien du secteur

Cette formation est uniquement réalisée sur demande écrite d'un responsable de chasse auprès de la Fédération départementale des chasseurs.

OBJECTIF : sensibiliser à la sécurité et initier au maniement des armes, au tir et au comportement. Aider les responsables de chasse à l'éducation de leurs sociétaires. Informer sur les mesures obligatoires en matière de sécurité des chasseurs et des non chasseurs s'appliquant en Saône-et-Loire (Schéma départemental de gestion cynégétique)

PUBLIC : tous chasseurs

PROGRAMME

- Projection diaporama sur la sécurité et débat
- Maniement des armes
- Législation, réglementation
- Discussion et échanges
- Remise dossier

Un panneau « Consignes de sécurité » ainsi qu'un registre de battue de la FDC 71 seront remis au responsable de chasse organisateur.

NOMBRE DE PLACES : Groupe de 25 chasseurs minimum Le responsable de chasse devra transmettre la liste des chasseurs ainsi que le règlement correspondant (5 € / chasseur inscrit).	RESPONSABLE DE FORMATION : Technicien du secteur
INFOS PRATIQUES : Lieu : défini avec l'association de chasse locale Accueil organisé par l'association de chasse locale Possibilité d'inviter les associations ou territoires de chasse voisins	INTERVENANTS : Techniciens de la FDC 71

CONTACT : Marion DANANCHET - FDC 71 : 03 85 27 92 71

SECURITE A LA CHASSE

Formation pratique



DATE :

Lundi 30 mai (14h00 – 17h30)

Des dates supplémentaires peuvent être programmées en fonction du nombre d'inscrits.

OBJECTIF : sensibiliser à une pratique de la chasse du petit et du grand gibier dans des conditions optimales de sécurité

PUBLIC : tous chasseurs

PROGRAMME

- Présentation des manipulations fondamentales d'une arme
- Manipulation individuelle
- Simulation chasse petit gibier et chasse grand gibier
- Tir sur cible – Sensibilisation aux distances
- Discussion et échanges

NOMBRE DE PLACES : 20	RESPONSABLE DE FORMATION : Vincent AUGAGNEUR
INFOS PRATIQUES : Lieu : Centre de Formation du permis de chasser « Les Crêtes » au Creusot (Coordonnées GPS : 46°48'.713 N 4°23.737 E) Prévoir bottes et vêtements de pluie pour atelier sur le terrain	INTERVENANT : Vincent AUGAGNEUR (FDC 71)

CONTACT : Vincent AUGAGNEUR - FDC 71 : 06 07 42 34 54

FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE



DATE :

Vendredi 3 juin (14h00 – 18h00)

OBJECTIF : connaître les réelles obligations imposées par la Loi 1901 et les droits d'une association à travers son fonctionnement ainsi que les responsabilités de tout président d'association

PUBLIC : Présidents, secrétaires d'association de chasse, membres du conseil d'administration ou candidats aux fonctions, chasseurs

PROGRAMME

- Le système associatif : La loi 1901 et son fonctionnement
 - Les statuts
 - Le règlement intérieur
 - L'assemblée générale
 - Le registre spécial
- Le cas des associations de chasse
 - Responsabilités civiles et pénales des dirigeants
 - Organisation de manifestations
 - Cession du gibier pour un repas de chasse ou un repas associatif
- Les autres structures de chasse
 - Associations non déclarées
 - Association communale de chasse agréée (ACCA)
- Le bail de chasse
- L'organisation de la chasse en France
- La chasse en Saône-et-Loire
 - Fonctionnement de la FDC 71
 - Schéma départemental de gestion cynégétique
 - Adhérents (chasseurs, détenteurs de droit de chasse)
 - Plans de chasse, plans de gestion, « tir d'été », droit de destruction

NOMBRE DE PLACES : 20	RESPONSABLE DE FORMATION : Peggy GAULTIER
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANTS : Joël COFFARD (Comité départemental olympique et sportif 71) Peggy GAULTIER (FDC 71)

CONTACT : Peggy GAULTIER - FDC 71 : 03 85 27 92 75

GARDE-CHASSE PARTICULIER

DATES :

Une session : les samedis 5 mars, 2 avril et 23 avril
(9h00 – 17h00)



OBJECTIF : obtenir la reconnaissance d'aptitude technique à la fonction de garde-chasse particulier

PUBLIC : candidats à la fonction de garde-chasse particulier sur un territoire situé en Saône et Loire

PROGRAMME (3 journées)

Programme établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 30 août 2006 (Module 1 et Module 2). Dispensé par la FDC 71 et le Service départemental de l'ONCFS, avec le soutien logistique de l'Association départementale des gardes-chasse particuliers de Saône et Loire.

1^{ère} journée

- Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion du patrimoine faunique et de ses habitats (Module 2)
- Connaissances cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-chasse particulier (Module 2)

2^{ème} journée

- Notions juridiques de base (Module 1)
 - les bases générales du droit pénal français et les institutions judiciaires
 - la police judiciaire et ses agents
 - la procédure pénale
 - l'infraction pénale
 - le déroulement de l'instruction des procédures judiciaires
- Droits et devoirs du garde-chasse particulier (Module 1)
 - la place du garde-chasse particulier au sein de la police judiciaire
 - les devoirs, prérogatives et limites de compétence du garde-chasse particulier
 - le contrôle des contrevenants dans le respect des libertés individuelles et du droit de propriété

3^{ème} journée

- Déontologie et techniques d'intervention (Module 1)
- Police de la chasse (Module 2)

NOMBRE DE PLACES : 30	RESPONSABLE DE FORMATION : Patrick SINTIER
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Repas de midi pris en commun si désiré (réservation et règlement lors de l'inscription)	INTERVENANTS : Patrick SINTIER (FDC 71) ONCFS

A titre d'information, des séances complémentaires de formation pratique sont dispensées sur le terrain. Ces séances sont facultatives pour l'obtention de l'agrément. Si vous souhaitez vous inscrire, contacter le Président de l'ADGCP SL, M. Marc BERTHIN au 06.83.38.56.64 ou M. Michel CERZINI au 06.72.21.32.89.

CONTACTS : Patrick SINTIER : 06 84 23 74 82 ou Marion DANANCHET : 03 85 27 92 71 (FDC 71)

CHASSE A L'ARC



DATES :

Deux sessions : le samedi 23 avril ou le samedi 25 juin
(8h30 – 17h30)

OBJECTIF : dispenser la formation obligatoire en vue de l'obtention de l'attestation de chasse à l'arc en vertu de l'arrêté ministériel du 18 août 2008, modifié par l'arrêté du 16 Juillet 2012

PUBLIC : tous les chasseurs désirant chasser à l'arc

PROGRAMME

- Historique
- Nomenclature (arc, corde, flèche, accessoires...)
- Définitions particulières (band, allonge, spine...)
- Réglementation et sécurité
- Mode de chasse et comportement
- Montage d'un arc, mesure du band, détermination de l'allonge
- Tir et manipulation
- Questions diverses, discussion et échanges

NOMBRE DE PLACES : 20	RESPONSABLE DE FORMATION : Anthony MORLET
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Repas de midi pris en commun si désiré (réservation et règlement lors de l'inscription) Bottes et vêtements de pluie pour le terrain	INTERVENANTS : Anthony MORLET (FDC 71) Jean-Paul VOISIN (FDC 71) Vincent LEBLOND (CHASSARC 71) André GOIN (UNUCR)

CONTACT : Anthony MORLET- FDC 71 : 06 88 45 60 48

AMENAGEMENTS PETIT GIBIER



DATE :

Samedi 2 juillet (9h00 – 12h00)

OBJECTIF : porter à la connaissance des chasseurs les principales méthodes susceptibles d'augmenter la capacité d'accueil du milieu pour le petit gibier. Présenter les différents outils administratifs et financiers adaptés

PUBLIC : responsables d'association de chasse, chasseurs, propriétaires fonciers

PROGRAMME

- Les cultures à gibier
- Les haies et le bocage
- Les différentes zones humides
- Les outils administratifs et financiers pour la mise en œuvre d'aménagements
 - Le contrat de services de la FDC 71
 - Le dispositif AGRIFAUNE (FDC / ONCFS/ Chambre d'agriculture / FDSEA)
 - L'appel à projet « Bocages et Paysages » du Conseil régional de Bourgogne
- Les outils techniques
 - Les jachères environnement et faune sauvage
 - Les bandes ou îlots de cultures
 - Les intercultures
- Visite de terrain
 - La haie et le verger
 - La culture à gibier

NOMBRE DE PLACES : 30	RESPONSABLE DE FORMATION : Anthony MORLET
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Bottes et vêtements de pluie pour visite sur le terrain	INTERVENANT : Anthony MORLET (FDC 71)

CONTACT : Anthony MORLET - FDC 71 : 06 88 45 60 48

EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE ET HYGIENE ALIMENTAIRE



DATES :

Deux sessions : le vendredi 20 mai ou le samedi 11 juin
(8h30 – 13h00)

OBJECTIF : suite à l'évolution de la réglementation européenne, former des chasseurs à réaliser l'examen initial du gibier chassé (petit et grand gibier) obligatoire pour tout gibier devant être commercialisé et pour tout gibier cédé pour un repas de chasse ou un repas associatif

PUBLIC : tout chasseur majeur

PROGRAMME

Les deux sessions programmées sont identiques.

- Rappels réglementaires
 - Le « Paquet hygiène »
 - Quelques chiffres clés sur le gibier sauvage
 - Modalités de cession du gibier sauvage
 - Principaux points relatifs à l'hygiène
- Examen initial du gibier sauvage
 - Notions d'anatomie et de pathologie
 - Organes sains et carcasses conformes
 - Anomalies sur organes et carcasses
- Gestes à connaître
 - Techniques d'éviscération du grand gibier
 - Techniques de prélèvements effectués dans le cadre de la recherche de trichines
- Arbre de décisions (examen de l'animal et fiche commémorative)
- Suivi des examens initiaux sur le département
- SYLVATUB (réseau national de surveillance de la tuberculose bovine dans la faune sauvage)

NOMBRE DE PLACES : 30 par session	RESPONSABLE DE FORMATION : Peggy GAULTIER
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANT : Peggy GAULTIER (FDC 71)

CONTACT : Peggy GAULTIER - FDC 71 : 03 85 27 92 75

APPROCHE PRATIQUE DE L'EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE



DATE :

Vendredi 17 Juin
(9h15 – 19h30)

OBJECTIF : permettre aux chasseurs formés à l'examen initial du gibier chassé de revenir sur les connaissances théoriques et de mettre en pratique les acquis lors d'une formation complémentaire basée sur la pratique (manipulation de viscères et de carcasses) dans des conditions optimales.

PUBLIC : chasseur ayant déjà suivi la formation « Examen initial du gibier sauvage et hygiène alimentaire »

PROGRAMME

Accueil des participants au siège de la Fédération des chasseurs de la Saône et Loire à VIRE et départ en autocar, direction l'Institut de formation des personnels du ministère de l'agriculture (INFOMA) situé à CORBAS (69).

Pendant le trajet : rappels réglementaires et retour d'expériences sur les examens initiaux pratiqués par les chasseurs formés à l'examen initial

Arrivée à l'INFOMA et déjeuner près de l'INFOMA.

- Accueil par Pierre ZACHARIE et Eugène MERTZ : échanges sur l'importance de l'examen initial du gibier tué à la chasse et des règles d'hygiène
- En salle de travaux pratiques, chaque chasseur sera équipé d'une tenue de protection :
 - éviscération d'un sanglier par le formateur dans le respect des règles d'hygiène
 - manipulation par les chasseurs des carcasses et des viscères afin de mettre en pratique un examen initial du gibier. Présentation de carcasses et viscères avec anomalies.

Retour au siège de la Fédération des chasseurs de la Saône et Loire à VIRE.

NOMBRE DE PLACES : 15	RESPONSABLE DE FORMATION : Peggy GAULTIER
INFOS PRATIQUES : Lieu de départ : siège de la FDC 71 (Viré) Règlement lors de l'inscription de la somme de 50 € couvrant les frais de la formation dispensée à l'INFOMA et le repas du midi Les frais liés au transport sont pris en charge par la FDC 71	INTERVENANTS : Peggy GAULTIER (FDC 71) Pierre ZACHARIE (INFOMA) Eugène MERTZ (boucher, formateur référent à l'examen initial)

CONTACT : Peggy GAULTIER - FDC 71 : 03 85 27 92 75

EVISCERATION ET DECOUPE D'UN SANGLIER DANS LE RESPECT DES REGLES D'HYGIENE

NOUVEAUTE 2016



DATE :

Vendredi 17 Juin
(9h15 – 19h30)

OBJECTIF : permettre aux chasseurs formés à l'examen initial d'assister à une démonstration pratique relative à l'éviscération et à la découpe de détail d'un sanglier dans le respect des règles d'hygiène.

PUBLIC : chasseur ayant déjà suivi la formation « Examen initial du gibier sauvage et hygiène alimentaire »

PROGRAMME

Accueil des participants au siège de la Fédération des chasseurs de la Saône et Loire à VIRE et départ en autocar, direction l'Institut de formation des personnels du ministère de l'agriculture (INFOMA) situé à CORBAS (69).

Pendant le trajet : rappels réglementaires et retour d'expériences sur les examens initiaux pratiqués par les chasseurs formés à l'examen initial.

Arrivée à l'INFOMA et déjeuner près de l'INFOMA.

13 h – 17 h : Formation Eviscération et découpe d'un sanglier dans le respect des règles d'hygiène

- Accueil par Pierre ZACHARIE et Eugène MERTZ : échanges sur l'importance de l'examen initial du gibier tué à la chasse et des règles d'hygiène
- En salle de travaux pratiques, chaque chasseur sera équipé d'une tenue de protection :
 - éviscération d'un sanglier par le formateur dans le respect des règles d'hygiène
 - découpe de la carcasse en morceaux prêts à cuisiner

Retour au siège de la Fédération des chasseurs de la Saône et Loire à VIRE.

NOMBRE DE PLACES : 15	RESPONSABLE DE FORMATION : Peggy GAULTIER
INFOS PRATIQUES : Lieu de départ : siège de la FDC 71 (Viré) Règlement lors de l'inscription de la somme de 50 € couvrant les frais de la formation dispensée à l'INFOMA et le repas du midi Les frais liés au transport sont pris en charge par la FDC 71	INTERVENANTS : Peggy GAULTIER (FDC 71) Pierre ZACHARIE (INFOMA) Eugène MERTZ (boucher, formateur référent à l'examen initial)

CONTACT : Peggy GAULTIER - FDC 71 : 03 85 27 92 75

BULLETIN D'INSCRIPTION 2016

Nom : Prénom :

Date de naissance : __ / __ / ____

Adresse :

Code postal : _____ Commune :

Tél : __ / __ / __ / __ / __ Mail :@.....

N° permis de chasser (pour Chasse à l'arc) :

Cochez la ou les formations choisies

Formation	Coûts Formation	Session	Montant
GIBIER D'EAU – samedi 28 mai	5 €		
LAPIN DE GARENNE - samedi 18 juin	5 €		
PIEGEAGE - AGREMENT DU PIEGEUR samedis 19 mars et 16 avril	5 € + 14 € (par repas, facultatif)		
SECURITE A LA CHASSE - Formation pratique lundi 30 mai	5 €		
FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE - vendredi 3 juin	5 €		
GARDE-CHASSE PARTICULIER samedis 5 mars, 2 avril et 23 avril	5 € + 14 € (par repas, facultatif)		
CHASSE A L'ARC - samedi 23 avril	5 € + 14 € (par repas, facultatif)		
CHASSE A L'ARC - samedi 25 juin	5 € + 14 € (par repas, facultatif)		
AMENAGEMENTS PETIT GIBIER samedi 2 juillet	5 €		
EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE ET HYGIENE ALIMENTAIRE - vendredi 20 mai	5 €		
EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE ET HYGIENE ALIMENTAIRE - samedi 11 juin	5 €		
APPROCHE PRATIQUE DE L'EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE - vendredi 17 juin	50 € (frais de formation INFOMA et repas)		
EVISCERATION ET DECOUPE D'UN SANGLIER DANS LE RESPECT DES REGLES D'HYGIENE vendredi 17 juin	50 € (frais de formation INFOMA et repas)		
Pour les formations « SECURITE A LA CHASSE - Formation théorique collective » et « LE GIBIER BLESSE ET SA RECHERCHE », contactez directement les organisateurs.		TOTAL	

Règlement : le coût incluant les frais de la documentation remise au participant et de repas si souhaité sont à régler à l'inscription (chèque à l'ordre de FDC 71).

Bulletin d'inscription et règlement à retourner à : FDC 71 - Le Moulin Gandin - 24 rue des 2 Moulins - CS 90002 - 71260 Viré

Calculez le montant à régler à l'inscription